



## Enfs 1e et 2e lit ;majeurs et demandes financieres .

Par **bellemere68**, le **24/07/2009** à **14:07**

Bonjour,rnnous somme un couple marié depuis 10 ans.mon mari a deux fille d un premier et deuxieme lit nous avons ensemble 2 autres enfants.nous possedons des bien immobiliers et une entreprise.les deux filles ont ete reconnues par le pere et il a versé une pension alimentaire aux deux.l'ainee a commencer a travailler brievement depuis ses 18 ans et aujourd'hui elle occupe un logement qui nous appartient ne paye plus le loyer et ne travaille pas.pas envie.nous lui payons ponctuellement certaine de ses facture a avant que les huissiers apparaissent.la deuxieme qui a 18 ans et qui est etudiante a toujours une pension alimentaire vient faire payer des facture diverses (permis de conduire, cours de soutien scolaire et sous peu une participation a son installation de logement etudiant;)comment sortir de cet engrenage de l une et de l autre.comment entamer une procedure meme judiciare pour que le pere ne soit plus le distributeur de cheque ou la pompe a argent.rnnous somme maries sous le regime de la separation des biens.rnmerci de votre aide .je suis fatiguée de voir les choses telles quelles sont nous travaillons tous les deux ensembl ede 7h a 22h .elles ne se levent mme pas pour chercher du boulots.

Par **Marion2**, le **24/07/2009** à **14:11**

Bonjour,rnrnTant que les enfants, même majeurs, ne sont pas capables de s'assumer financièrement, ce sont aux parents de les aider.rnrnLa Maman doit également participer aux frais.rn rnIl est évident que si l'une des filles ne cherche pas de travail, son père peut la mettre en demeure de justifier ses recherches d'emplois sous peine de saisir le JAF et demander l'annulation de la pension alimentaire.rnrnCordialement.